

1692

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport de stage

**La bibliothèque universitaire de la
Nouvelle-Calédonie**

Directeur de stage : Philippe Besnié

Odile Jullien

2001

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



814242A

Rapport de stage	3
Introduction	3
1. La Nouvelle-Calédonie	4
1.1. Géographie et histoire.....	4
1.1.1 Aperçu géographique	4
1.1.2 Aperçu historique.....	5
1.2. Aperçu politique.....	6
1.2.1 Le pouvoir législatif.....	6
1.2.2 Le pouvoir exécutif.....	7
1.2.3 Les organismes consultatifs.....	7
1.2.4 L'administration	7
1.3. La population et l'économie.....	7
2. L'université de la Nouvelle-Calédonie, la bibliothèque universitaire	8
2.1. Présentation de l'université.....	8
2.1.1 Fonctionnement	8
2.1.2 Missions.....	9
2.1.3 Implantation	9
2.2. La bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie	10
2.2.1 Personnel.....	11
2.2.2 Surface.....	11
2.2.3 Collections et budget.....	11
2.3. Missions et fonctionnement.....	12
2.3.1 Missions.....	12
2.3.2 Fonctionnement	13
3. Les projets de la B.U. de la Nouvelle-Calédonie	15
3.1. Améliorer l'accès à l'information et à la documentation	15
3.1.1 Sur place	15
3.1.2 A distance	16
3.2. Former les utilisateurs et le personnel.....	18
3.2.1 Former les utilisateurs.....	18
3.2.2 Former le personnel	18
3.3. Insérer la BU dans son environnement.....	20
3.3.1 Environnement Calédonien.....	20
3.3.2 Environnement Pacifique.....	20
Conclusion	20



Rapport de stage

Introduction

Du 4 septembre au 25 novembre 2000, j'ai effectué un stage à la BUNC (bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie), au sein de la plus petite université française depuis la scission de l'Université Française du Pacifique en Université de la Polynésie française et Université de la Nouvelle-Calédonie.

Il m'a semblé indispensable, afin de mieux appréhender la situation de l'université et de la BUNC, de présenter tout d'abord la Nouvelle-Calédonie. En effet, depuis ces 20 dernières années, la Nouvelle-Calédonie vit des événements capitaux pour son avenir politique et institutionnel. Il est difficile de comprendre les orientations de l'université sans connaître le contexte géographique, politique, économique et démographique dans lequel elle s'inscrit.

La BUNC est l'une des composantes de l'université, la présentation de cette dernière est donc également nécessaire, d'autant plus que, même si c'est une université française comme les autres, sa situation géographique à 20000 km de la France en fait sa spécificité, qui n'est pas sans contraintes.

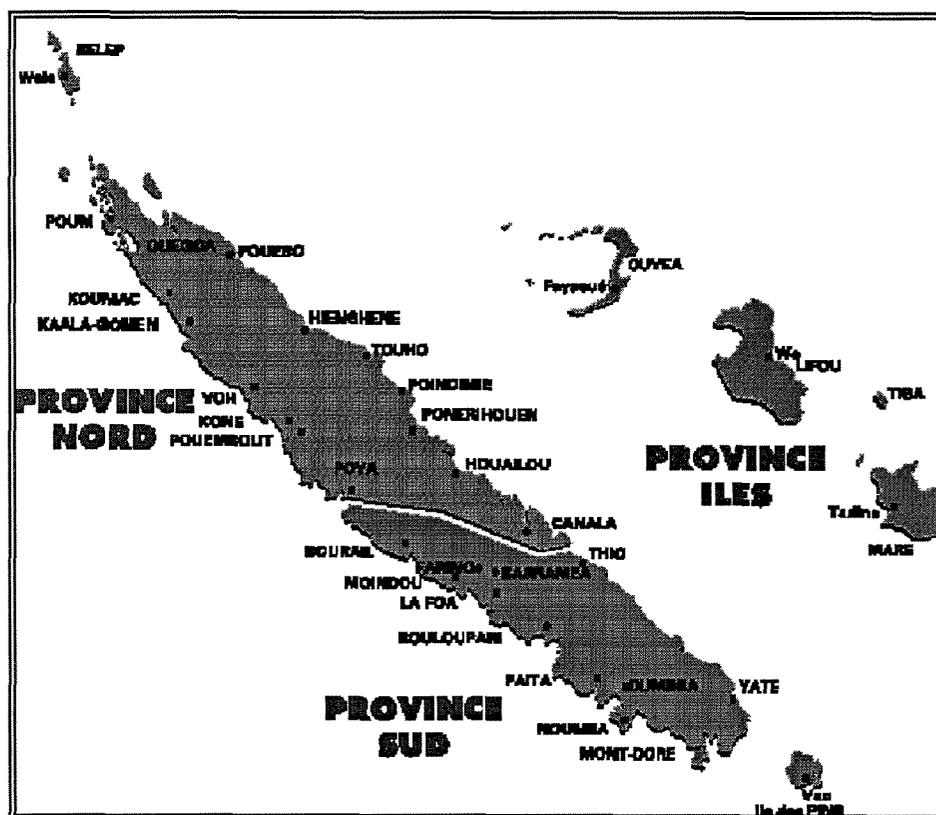
La BUNC, après quelques années de stagnation, est en pleine expansion. Par des moyens budgétaires accrus, elle tente de combler son retard documentaire. Seul établissement de ce type en Nouvelle-Calédonie, son rôle est essentiel, non seulement pour les étudiants, mais également pour toutes les personnes souhaitant accéder à une documentation de niveau universitaire. Ses projets mettent l'accent sur la formation tous azimuts (personnel et public) ainsi que sur le développement des ressources électroniques.

1. La Nouvelle-Calédonie

1.1. Géographie et histoire

1.1.1 Aperçu géographique

Située dans l'océan Pacifique, à 1 800 km à l'Est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord-Ouest de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie se compose d'une grande terre de 400 km de long sur 50 km de large, d'une superficie de 16 750 km², et de plusieurs groupes d'îles: les îles Loyauté à 100 km à l'Est (2 000 km² pour les quatre îles de Maré, Lifou, Ouvéa et Tiga). L'île des Pins au Sud, les îles Bélep au Nord et quelques îles éparses dont les Chesterfield, Walpole, Surprise, Huon et Matthew. L'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et des îles qui composent son archipel a une superficie de 19 000 km², c'est-à-dire deux fois environ la superficie de la Corse.



1.1.2 Aperçu historique

Découverte en 1774, la Nouvelle-Calédonie devient française en 1853. À partir de 1945, tous les habitants de Nouvelle-Calédonie deviennent citoyens français, alors qu'auparavant le statut de l'indigénat prévalait. En 1946, la Nouvelle-Calédonie n'est plus une colonie mais devient un Territoire d'outre-mer (TOM), représenté à Paris par un député et par un conseiller de la République.

En 1956, la loi Defferre donne à la Nouvelle-Calédonie une très grande autonomie grâce à la création d'une Assemblée territoriale et d'un Conseil de gouvernement de 8 ministres, mais en 1963, la loi Jacquinot supprime les ministères. Le Conseil de gouvernement, réduit à cinq membres, n'a plus qu'un rôle consultatif auprès du gouverneur.

Pendant cette période, le niveau de vie des Calédoniens s'accroît considérablement avec le développement des aides de l'État et le début du boom minier (nickel) en 1967.

Dans les années 70, Nouméa, la capitale, reçoit l'essentiel des nouveaux immigrants. Mais la fin de la guerre du Vietnam et la chute du cours du dollar mettent un terme à l'expansion.

La récession entraîne l'émergence de la revendication indépendantiste. En juillet 1969, une association politique conteste l'autorité de la métropole. La récession s'accroît en 1974 et elle entraîne faillites et chômage. En 1975, est créé un comité pour l'indépendance. Le festival Mélanésia 2000 animé par Jean-Marie Tjibaou réaffirme l'identité culturelle kanak. Au congrès de Bourail en 1977, l'U.C. (Union Calédonienne) prend position pour l'indépendance. Le gouvernement français tente d'apaiser le malaise naissant en proposant un nouveau statut et un plan de développement, favorisant la promotion mélanésienne et lançant la réforme foncière. Le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) est créé en 1978, avec Jacques Lafleur à sa tête. Après l'échec aux élections de 1984, les indépendantistes forment le Front de Libération Nationale Kanak Socialiste (FLNKS).

Entre 1984 et 1988 se déroule ce que l'on nomme aujourd'hui « la période des événements », qui culmine à Ouvéa ; il y a des morts de part et d'autre. Le premier ministre Michel Rocard réunit alors à Paris les délégués du RPCR et du FLNKS qui scellent l'accord historique du 26 juin 1988, accepté le 6 novembre 1988 par référendum. Entre 1988 et 1998, la Nouvelle-Calédonie a vécu sous le régime des accords de Matignon-Oudinot. Ils reposaient sur l'autonomie provinciale et offraient aux Néo-Calédoniens un cadre pour décider de leur avenir avec le partenariat actif de l'État dans la perspective du référendum d'autodétermination de 1998.

1.2. Aperçu politique

La Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui une collectivité d'outre-mer. Son organisation institutionnelle résulte de l'accord de Nouméa (5 mai 1998), concrétisé par la loi organique approuvée lors de la consultation électorale du 8 novembre 1998, qui fixe le cadre dans lequel s'inscrira l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie au cours des 20 prochaines années.

En Nouvelle-Calédonie, l'Etat est compétent dans les matières énumérées limitativement par la loi, parmi lesquelles l'enseignement du second degré, l'enseignement supérieur et la recherche. Tous les cinq ans cependant, une partie des compétences dévolues à l'Etat français passe à la Nouvelle-Calédonie.

1.2.1 Le pouvoir législatif

La loi référendaire votée en 1988, consécutivement aux accords de Matignon, a créé 3 provinces (Province Nord, Province Sud, Province des îles Loyauté). Les assemblées des Provinces (respectivement 22, 40 et 14 membres) sont élues au suffrage universel pour une durée de 5 ans. Elles détiennent le pouvoir législatif.

1.2.2 Le pouvoir exécutif

Le Congrès de Nouvelle-Calédonie est formé par la réunion d'une partie des membres des 3 assemblées de Province (respectivement 15, 32 et 7 membres), soit 54 membres. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est élu par le Congrès, à la proportionnelle pour assurer son pluralisme, pour une durée de 5 ans et dispose du pouvoir exécutif.

La Représentation Parlementaire en métropole est assurée par 2 députés et 1 sénateur. Un conseiller économique et social siège également à Paris. Le Gouvernement de la République est représenté par le Haut-Commissaire de la République, dépositaire des pouvoirs de la République.

1.2.3 Les organismes consultatifs

Les organismes consultatifs de la Nouvelle-Calédonie sont le Comité Economique et Social (CES) et le Sénat Coutumier (assemblée des représentants des 8 aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie).

1.2.4 L'administration

Les services administratifs peuvent relever de la compétence de l'Etat, de celle des collectivités territoriales, ou des deux à la fois. Les services administratifs de l'Etat sont placés sous la responsabilité du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. Les services administratifs locaux dépendent du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

1.3. La population et l'économie

Pour un ensemble de 196 836 habitants (recensement de 1996), on trouve 44% de Mélanésiens, 34 % d'Européens, le reste de la population étant composé d'origines ethniques diverses: wallisienne, polynésienne, indonésienne, vietnamienne, antillaise, etc. La Province Sud est la plus peuplée avec 134 546 habitants (dont 76000 à Nouméa). La population de la Nouvelle Calédonie est très jeune : les moins de 20 ans représentent

plus de 44% de la population. La langue officielle est le français, mais plus de 30 langues mélanésiennes sont parlées.

Les principales ressources sont : le nickel (3ème producteur mondial après le Canada et l'EX URSS), la métallurgie, l'élevage de bovins, l'aquaculture (crevettes), le tourisme et la pêche (thon et trocas).

2. L'université de la Nouvelle-Calédonie, la bibliothèque universitaire

2.1. Présentation de l'université

L'université française du Pacifique a été créée par le décret du 29 mai 1987 (modifié le 3 septembre 1994). Elle était composée de deux centres universitaires, l'un en Nouvelle-Calédonie, l'autre en Polynésie Française. La présidence de l'Université était située à Papeete. Ce qui était source de problèmes pour le centre universitaire de Nouvelle-Calédonie : distance (5000 km), décalage horaire. Par le décret n° 99-445 du 31 mai 1999, deux universités sont venues remplacer cette structure : l'Université de la Polynésie Française et l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Comme les autres universités françaises, celle de la Nouvelle-Calédonie est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel régi par la loi du 26 janvier 1984, sous réserve cependant des aménagements apportés par l'ordonnance du 8 juillet 1998.

L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) compte 1600 étudiants, 55 enseignants chercheurs et enseignants, et 35 agents administratifs IATOS et de bibliothèque.

Elle possède un site Web intéressant (www.univ-nc.nc), constamment mis à jour et enrichi par les différents services qui la composent. La présentation est sobre et simple, les informations faciles à trouver.

2.1.1 Fonctionnement

L'UNC est structurée en quatre départements ; trois assurent la formation initiale ou continue :

Le Département de Droit, Economie et Gestion,
Le Département de Lettres, Langues et Sciences Humaines,
Le Département des Sciences et Techniques.

Et un département de la recherche et des études doctorales qui définit les orientations de la recherche et gère les moyens affectés aux laboratoires universitaires et aux études de 3^{ème} cycle. Diverses disciplines sont proposées aux étudiants, parmi lesquelles : Transculturales ; Identité et Oralité dans le Pacifique (DEA "Sociétés et Cultures dans le Pacifique insulaire : dynamique et mutations") ; Laboratoire des Substances Naturelles Marines (laboratoire commun à l'IRD : Institut de Recherche pour le Développement) ; Géosciences. Un organigramme de l'université figure sur le site Web, il permet d'avoir une vision globale des liens entre les différentes composantes de l'université.

2.1.2 Missions

Les missions de l'UNC sont les mêmes que celles d'une université française de métropole (formation initiale et continue, recherche, diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique) mais elle est de plus chargée d'assurer la coopération internationale avec les Pays du Pacifique Sud. Pour ce faire, elle possède sa propre cellule des Relations Internationales. La stratégie qu'elle se doit d'adopter est guidée à la fois par la double situation universitaire à laquelle elle se trouve confrontée dans la zone du Pacifique insulaire (universités de haut niveau situées en Australie et universités adaptées au monde des archipels dont l'équivalence des diplômes n'est pas reconnue avec ceux de l'Australie et de Nouvelle-Zélande), et par l'affirmation de son rôle en matière de diffusion de la langue et de la culture françaises. Mais l'université de la Nouvelle-Calédonie est aussi un tremplin vers les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole et au-delà, de l'Europe.

2.1.3 Implantation

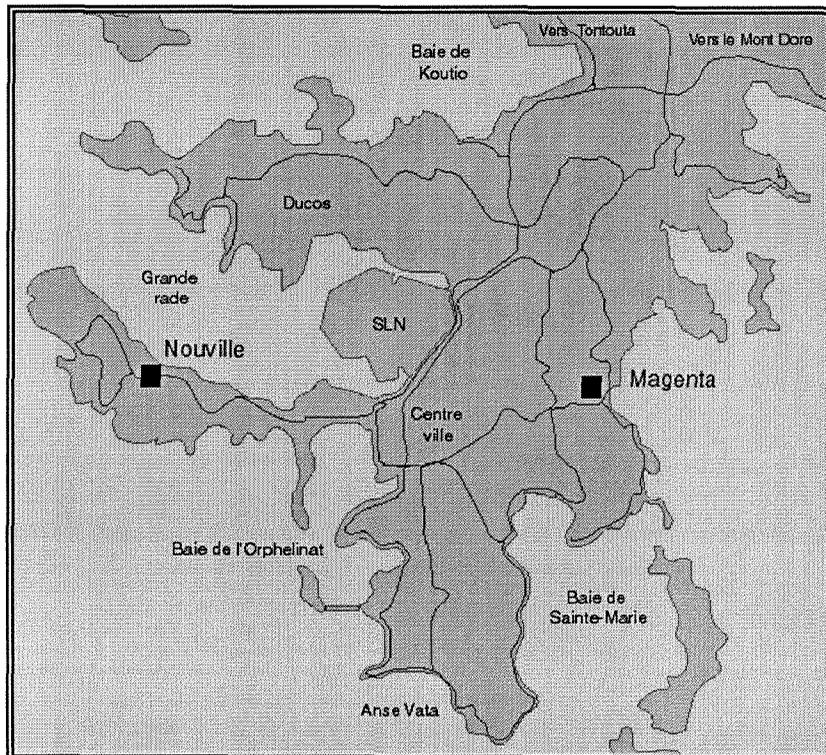
L'université est implantée à Nouméa sur trois sites qui correspondent aux trois départements pédagogiques. Cette implantation multiple ne va pas

sans poser des problèmes : multiplication des frais d'entretien, du personnel.

Le site de Nouville-Ateliers pour le Droit

Le site de Nouville-Banian pour les Sciences

Le site de Magenta pour les Lettres, Langues et Sciences humaines.



© Université de la Nouvelle-Calédonie

La bibliothèque universitaire est répartie sur les sites de Nouville et Magenta, distants de 12 km.

2.2. La bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie

L'UNC a créé un service commun de la documentation (SCD), régi par des statuts. Ce service est dénommé : BUNC (Bibliothèque Universitaire de la Nouvelle-Calédonie), et fonctionne suivant les modalités définies par le décret n°85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991.

Le Service commun de la documentation est placé sous l'autorité du Président de l'université. Ce service est administré par un conseil de la

documentation. Il est dirigé par un directeur, nommé par le Ministre de l'Éducation nationale après avis favorable du Président de l'université.

2.2.1 Personnel

L'équipe de la BU est composée de 10 personnes (cf organigramme annexe 1). 1 conservateur directeur de la BU, 1 bibliothécaire responsable du site de Magenta et de l'informatique documentaire, 1 BAS chargée de la section sciences et du bureau de renseignements, 1 magasinier en chef, 3 magasiniers spécialisés, 1 secrétaire, 2 contrats d'insertion (1 JSD : Jeune Stagiaire du Développement et 1 RET : Régime Emploi Temporaire). 2 moniteurs étudiants assurent des permanences.

Le directeur de la BUNC a obtenu un poste de BAS supplémentaire à partir de 2001, il sera chargé de la gestion des collections multimédia et scientifiques, et de la formation documentaire.

2.2.2 Surface

La BU occupe actuellement une surface de 525 m² (300 m² pour Nouville, 225 m² pour Magenta). Un projet de construction d'une nouvelle BU est en cours, avec une proposition de surface utile de 1800 m².

2.2.3 Collections et budget

La documentation est pluridisciplinaire. Elle comprend des ouvrages et des périodiques de sciences, de droit, d'économie, de lettres et de sciences humaines correspondant aux enseignements dispensés par l'Université.

La bibliothèque propose actuellement 25 000 ouvrages et 250 titres de périodiques. 4000 livres ont été achetés en 2000.

Ses collections sont essentiellement de niveau premier et second cycles. La BUNC reçoit aussi, depuis 1990, les microfiches de thèses de doctorat de droit, économie et lettres ; les thèses de sciences depuis 1999.

La consultation est libre, y compris pour les lecteurs de l'extérieur. Tous les ouvrages sont en libre accès, classés systématiquement (CDU à Nouville, Dewey à Magenta)

Des cédéroms (une trentaine) sont à la disposition des étudiants, la BUNC propose également l'accès Internet aux bases de données gratuites, ainsi qu'une sélection (signets) des ressources présentes sur le web pour chaque grand domaine.

Le budget documentaire actuel est de 1 million de FFR par an. Même s'il est confortable, il demeure insuffisant pour faire face aux besoins, et ce d'autant plus que la BUNC n'a jamais bénéficié de crédits d'achats rétrospectifs pour sa mise en place.

Informatisée depuis novembre 1995 avec le logiciel Dynix d'Ameritech, la bibliothèque universitaire a dû choisir en avril-mai 1999 entre un double changement de version et une réinformatisation complète car Ameritech n'était pas en mesure de garantir la conformité An 2000 de la version 138.

Le logiciel Concerto d'ALSI a été choisi ; il équipe le Centre Tjibaou, la bibliothèque Bernheim et le réseau des bibliothèques de brousse, ce qui a du même coup permis l'entrée de la BUNC au sein du réseau documentaire calédonien ReDoCal. Ce choix a été déterminé par la nécessité de faire des économies, mais également par la volonté de travailler en réseau avec les établissements documentaires calédoniens.

La triple perspective d'un hébergement gratuit sur le serveur de la bibliothèque Bernheim avec mise en place immédiate et sans surcoût d'un catalogue collectif, d'un partage des coûts de déplacements des formateurs et techniciens d'ALSi entre les trois établissements et de la présence sur place (à Bernheim) d'un correspondant informatique de la société, a été prépondérante.

2.3. Missions et fonctionnement

2.3.1 Missions

Les missions de la BUNC sont identiques à celles des SCD de métropole, je les rappelle pour mémoire :

- 1) mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers, en recensant et en signalant l'ensemble des ressources documentaires de l'Université ;
- 2) acquérir, gérer et communiquer les documents de toute sorte qui appartiennent à l'établissement ou qui sont à sa disposition et en assurer la conservation ;
- 3) participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces documents, à la production de l'information scientifique et technique, à sa diffusion ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'établissement ;
- 4) favoriser toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- 5) coopérer avec les bibliothèques et établissements documentaires qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;
- 6) former les utilisateurs aux techniques de la recherche documentaire et à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique ;
- 7) organiser et gérer le système d'information documentaire de l'université, avec l'appui du Centre de Ressources Informatiques (CRI) de l'Université.

Le service commun de la documentation est ouvert aux étudiants, enseignants, chercheurs et personnels de l'Université de la Nouvelle Calédonie. Il est également ouvert à d'autres utilisateurs dans les conditions définies par le Conseil d'administration dans le cadre de son règlement intérieur.

2.3.2 Fonctionnement

La bibliothèque universitaire et les bibliothèques intégrées composent le SCD. La bibliothèque centrale est organisée en services, dont certains ont des missions transversales, notamment le signalement au catalogue de

l'université des collections situées hors de la bibliothèque centrale, et la gestion du prêt entre bibliothèques pour l'ensemble de l'université.

Les responsables des composantes de l'université transmettent au directeur et au conseil du service commun toute information sur les acquisitions documentaires et sur les moyens d'accès à l'information financés par le budget de l'université, afin de permettre une meilleure économie du système documentaire de l'université.

Chaque conseil de composante désigne un « correspondant » du service, qui doit être un enseignant-chercheur, un enseignant ou un chercheur pour les départements ou unités de formation et de recherche.

Le service commun de la documentation est soumis au contrôle de l'Inspection générale des Bibliothèques qui remplit à son égard un rôle d'évaluation et de conseil.

Un organigramme de la BUNC figure en annexe 1. Une particularité de la BUNC est l'important taux de rotation du personnel d'encadrement. En effet, les fonctionnaires métropolitains viennent désormais en Nouvelle-Calédonie avec un contrat de 2 ans renouvelable une fois seulement. Ces changements fragilisent l'équipe. Seuls les magasiniers, fonctionnaires d'Etat, mais embauchés localement, restent et assurent la liaison. L'actuel directeur, Philippe Besnié, regrette ce temps si court, qui rend difficile le développement de projets de longue haleine. Un contrat de 6 ans (3 ans renouvelable une fois), comme c'était le cas avant la loi spécifique n°1026 du 26 novembre 1996 (JORF), lui semble mieux répondre aux besoins d'un établissement comme la BUNC.

Afin de permettre à la BUNC de disposer de moyens supplémentaires, l'AABUNC (Association des amis de la Bibliothèque Universitaire de la Nouvelle-Calédonie) a été créée. C'est une association loi de 1901 ; ses statuts ont été approuvés le 15 juin 2000 ; elle est dotée d'un conseil d'administration et d'un bureau. Son rôle est d'apporter un soutien actif aux actions de la B.U., son objectif est de fournir à cette dernière les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions, de compléter celles-ci également en permettant à terme la mise sur pied d'animations,

de colloques, de formations, dans les domaines relatifs au livre et à la lecture.

Toutefois, cette association est trop récente pour avoir eu le temps d'être utilisée.

3. Les projets de la B.U. de la Nouvelle-Calédonie

Dans le contrat de plan 2000-2003, l'université de la Nouvelle-Calédonie met l'accent sur sa politique documentaire. Trois objectifs prédominent :

- améliorer l'accès à l'information et à la documentation
- former les utilisateurs
- insérer la bibliothèque dans son double environnement Calédonien et Pacifique

Nous allons étudier plus en détails ces objectifs, car les tâches que l'on m'a confiées au cours du stage concourent à la réalisation de ces objectifs. Pour ce faire, je reprendrai certains points développés dans le contrat 2000-2003 Politique documentaire, établi par le directeur de la BUNC.

3.1. Améliorer l'accès à l'information et à la documentation

3.1.1 Sur place

L'amélioration de l'accès à l'information et à la documentation commence tout naturellement par une extension des horaires d'ouverture. Ils sont actuellement de 55 h/semaine contre 47h en 1999. En 2001 ils passeront à 60 h d'ouverture par semaine.

L'effort porte ensuite sur la signalisation. C'est la première tâche que je me suis vue proposer. Même si cet objectif n'apparaît pas tel quel dans le contrat 2000-2003, il s'insère parfaitement dans la volonté d'améliorer l'accès à l'information et à la documentation. J'ai établi un état des lieux de la signalisation existante pour les deux sites et fait des propositions pour les trois niveaux de signalisation. Une partie du rapport que j'ai remis au directeur figure en annexe 2.

Au cours de mon stage, j'ai été également chargée par le directeur de la bibliothèque universitaire de mener une étude afin d'effectuer le passage de la CDU (classification décimale universelle) à la classification Dewey pour la classe des 300, toujours dans l'objectif d'une part de faciliter le repérage et l'accès aux documents, et d'autre part de simplifier le rangement. Le document que j'ai remis au directeur figure en annexe (annexe 3). J'ai ensuite élaboré une procédure afin d'effectuer concrètement ce passage : modification des cotes sur un échantillon d'ouvrages afin de faire une estimation du temps consacré à cette tâche, tableau de bord afin de planifier les différentes tâches (modification informatique puis physique des cotes, reclassement des ouvrages). J'ai soumis au directeur un calendrier de mise en œuvre.

La BUNC souhaite offrir aux lecteurs un véritable service de renseignements bibliographiques. Enfin, un projet de construction d'une nouvelle BU intégrant à terme toutes les sections, s'inscrit pour la rentrée de 2003. Cette nouvelle BU serait implantée sur le site de Nouville. Nouville qui devrait, à terme, demeurer le seul site universitaire de la Nouvelle-Calédonie.

3.1.2 A distance

L'Université de la Nouvelle-Calédonie, accueille près de 1600 étudiants de toutes disciplines, dans un contexte documentaire local pauvre, avec un retard attesté dans la constitution des collections de la bibliothèque, implantée sur 2 sites distants de 12 km... Elle souhaite justement, dans ce contexte difficile, proposer à ses utilisateurs (étudiants, enseignants, chercheurs, personnel, lecteurs extérieurs,...) des outils documentaires et d'information les plus complets possibles, et les mieux adaptés aux besoins exprimés par la communauté universitaire.

Disposant de peu de place dans ses locaux actuels, le développement des accès aux bases de données en réseau et l'intégration de ces outils dans le nouveau système d'information en cours d'installation sont considérés comme prioritaires. En plus de l'interrogation du catalogue collectif

Redocal (réseau documentaire calédonien), ce système donnera accès à des périodiques électroniques, des fonds locaux numérisés, des sites WEB, et au réseau de cédéroms et bases de données bibliographiques.

Pour pallier le problème de manque de matériel et de double implantation, la BUNC a déjà mis en place à titre d'essai, un serveur WNT de bases, avec cédéroms téléchargés sur disques durs, mais à accès simultané unique, en utilisant les serveurs d'applications de son SIGB Concerto.

Cette solution pose des problèmes techniques et humains (accès, installation...). L'acquisition, en décembre 2000, d'un serveur de cédéroms (produit cd-line de la société Archimed) en réseau dédié et complété d'un serveur relais, va permettre la connexion simultanée d'au moins 10 utilisateurs.

Ce serveur de cédéroms va faciliter l'acquisition et la mise à disposition de nouveaux outils spécialisés en lettres, sciences humaines, juridiques et scientifiques. L'achat de ces cédéroms s'impose en dépit des accès de plus en plus répandus, via le web, aux bases de données. L'accès à Renater passe actuellement par une ligne à 128 kb/sec, ce qui est insuffisant pour offrir des temps d'accès satisfaisants aux utilisateurs. En attendant la mise en place d'une ligne à plus fort débit (prévue dans le cadre du contrat), il est préférable d'accéder à ces bases via les cédéroms en réseau ou des miroirs implantés sur le serveur intranet du campus.

Au cours de mon stage, j'ai été amenée à aider la bibliothécaire à élaborer en septembre 2000 un dossier de demande de subventions auprès de la SDBD (Sous-Direction des Bibliothèques et de la Documentation) pour une amélioration de l'offre en matière électronique. Ce dossier a abouti à l'acquisition du serveur Cd-line, et à la commande d'une dizaine de cédéroms supplémentaires en décembre 2000.

3.2. Former les utilisateurs et le personnel

3.2.1 Former les utilisateurs

L'université de la Nouvelle-Calédonie a fait de la lutte contre l'échec de ses étudiants l'une des priorités du contrat d'établissement 2000-2003. La BU participe activement aux projets suivants :

- Initier tous les étudiants de 1^{ère} année de 1^{er} cycle à l'utilisation de la bibliothèque et à la méthodologie générale de la recherche d'informations par le biais du tutorat documentaire, en inscrivant ces formations dans les cursus (4h au moins par étudiant). L'UV DEEO (documentation expression écrite et orale) proposée aux 1ères années du DEUG Sciences, devrait être généralisée.
- Former les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycles ainsi que les enseignants-chercheurs à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour la recherche documentaire.

La BU souhaite améliorer, d'une façon générale, la formation et l'information des usagers. Dans ce but, elle propose régulièrement des visites, développe les documents d'aide et les guides sur le site WEB de la BU.

La constitution d'un fonds formation continue et recherche d'emploi s'inscrit dans cet objectif de formation et d'information des utilisateurs. Cette tâche m'a été confiée au cours du stage (cf annexe 4) et m'a permis de participer non seulement aux acquisitions de documents, mais à la constitution dans son intégralité d'un fonds spécifique. J'ai ainsi été amenée à me documenter sur les principaux éditeurs de documents sur le sujet, à étudier les besoins particuliers de la Nouvelle-Calédonie dans ce domaine, et à manipuler différents outils bibliographiques.

3.2.2 Former le personnel

En 2000, un membre du personnel de la Bibliothèque universitaire de Nouvelle-Calédonie a réussi le concours interne de magasinier chef. Trois autres personnes ont été sur liste complémentaire, une au concours

externe de magasinier chef, et deux au concours externe de magasinier spécialisé.

Les candidats d'outre-mer bénéficient de la formation par correspondance mise en place par le CFCB de Paris (Médiadix), mais malgré les efforts de l'équipe de direction de la BUNC, on peut constater encore un manque de formation des candidats au concours, et l'absence d'un réel tuteur pédagogique sur place pour accompagner le processus. Pour les épreuves orales, seul un entretien fictif est réalisé avec un jury local.

Il semble surtout que le principal handicap des candidats soit, du fait de l'enclavement néo-calédonien, leur manque de recul par rapport à leurs tâches, leur inscription dans le fonctionnement global de l'Université, et celui de la bibliothèque. Aucun autre établissement francophone de ce type n'est à moins de 8 h d'avion... Fin 1999, des stages ont été organisés pour la première fois dans un autre établissement documentaire de la place (la bibliothèque territoriale Bernheim) pour les magasiniers en place afin d'ouvrir ces personnels à d'autres modes de fonctionnement. Cet effort a été poursuivi et amplifié en 2000 avec des stages dans les centres de documentation de l'IRD (Institut pour la Recherche et le Développement) et du Centre Culturel Tjibaou. Néanmoins, les candidats, pour la plupart locaux, n'ont aucune idée du fonctionnement d'un autre SCD.

Les agents de catégorie C ne sont à ce jour jamais envoyés en métropole pour suivre des stages de formation continue. Une formation par alternance d'une durée totale d'un mois de chacun des agents de catégorie C de la BUNC est à l'étude. Elle comprendrait d'une part des formations organisées dans un centre régional de formation aux carrières des bibliothèques et d'autre part une immersion des stagiaires dans un service commun de la documentation. Cette formation perturberait le fonctionnement de la BU, c'est pourquoi il est proposé un roulement ; un magasinier par an envoyé en stage.

3.3. Insérer la BU dans son environnement

La BU de la Nouvelle-Calédonie possède les mêmes caractéristiques que ses consœurs de métropole. Toutefois, elle s'inscrit dans un double environnement Calédonien et Pacifique, et c'est ce qui fait sa spécificité.

3.3.1 Environnement Calédonien

La BU souhaite mettre sur pied, en partenariat avec les autres établissements documentaires, un catalogue collectif calédonien regroupant les catalogues de la BU et ceux des autres bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie (la bibliothèque Bernheim et son réseau de bibliothèques de village, la médiathèque du Centre Culturel Tjibaou, le centre de documentation de l'Institut de la Recherche pour le Développement, la bibliothèque de la Commission Pacifique Sud...). Mon mémoire d'étude est consacré au réseau documentaire calédonien, réseau hétérogène à recenser, à fédérer, à développer...

3.3.2 Environnement Pacifique

La BU souhaite développer les échanges avec les principaux établissements documentaires du Pacifique insulaire (university of Guam, university of South Pacific...), de l'Australie et de la Nouvelle Zélande en les intégrant à la politique des relations internationales de l'université. Ceci présuppose une prise de contact directe avec les responsables des bibliothèques concernées. Ces relations doivent être pensées en complémentarité avec la bibliothèque de l'Université de la Polynésie Française (BUPF), établissement jumeau de la BUNC dans le contexte Pacifique, avec qui il convient de conserver une certaine proximité au moins dans certains domaines (formation des personnels, travail en réseau,...).

Conclusion

La BUNC est un établissement jeune, qui fourmille de projets. Ces 12 semaines de stage m'ont permis d'appréhender plus rapidement qu'ailleurs, sans doute de par sa taille modeste, le fonctionnement d'un SCD au sein d'une université, et son organisation interne. Les tâches

confiées s'intégrant dans le cadre du contrat de plan de la BUNC, j'ai eu ainsi l'impression de contribuer (modestement certes) au développement de cet établissement.

Le travail sur la signalétique a été pour moi l'occasion d'observer l'implantation des 2 bibliothèques au sein de l'université. Je me suis également penchée sur la signalétique intermédiaire et proche, travail formateur quant à la « traduction » de la Dewey en notions concises compréhensibles par tous.

Le passage de la CDU en Dewey pour la classe des 300 m'a permis d'une part de connaître le fonds et ses caractéristiques, et d'autre part d'étudier les différents systèmes de classification : leurs lacunes et leurs richesses. La constitution du fonds « formation continue » a été pour moi l'occasion de recherches bibliographiques dans divers outils professionnels. L'occasion également d'une réflexion sur les besoins spécifiques de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation.

En suivant les activités du directeur de la BUNC, j'ai pu aborder les problèmes de gestion du personnel, de gestion budgétaire, de relations avec l'université (administration et enseignants), ainsi qu'avec les autres établissements documentaires de Nouvelle-Calédonie.

Ce stage a pour moi rempli son objectif : acquérir une expérience professionnelle en m'intégrant dans une équipe et en participant aux activités d'un établissement.

Annexes

Annexe 1 : organigramme de la BUNC	p. II
Annexe 2 : signalétique	III
Annexe 3 : passage de la CDU en Dewey	VI
Annexe 4 : fonds formation continue	IX

Annexe 1

Organigramme de la BUNC

PB, conservateur, directeur de la BUNC, chargé des acquisitions en Droit et Sciences Economiques (Nouvelle).

LB, bibliothécaire, responsable de la BU Magenta, chargée des acquisitions en Lettres et Sciences humaines, administrateur de la base documentaire, administrateur réseau
Gestion de la liste de diffusion ReDoCal
Gestion du site Web bibliothèque

MR, BAS, responsable du PEB et des périodiques du site de Nouvelle, chargée des acquisitions en Sciences

CT, secrétaire du directeur et de la BUNC
Standard
Courrier
Commandes
Prêt (occasionnellement)
Relations fournisseurs

MV, magasinier en chef
Gestion plannings, prêt
Suivi des congés du personnel de magasinage
Régisseur de recettes
Prêt, rangement

OR, magasinier spécialisé
Responsable de la salle de Nouvelle
Gestion/Inventaire du petit matériel.
Prêt
Equipement
Rangement
Entretien des machines
Contrôle de l'état de la salle

NT, magasinier spécialisé
Responsable de la salle de Magenta
Régisseur de recettes
Gestion/Inventaire du petit matériel
Prêt
Equipement
Rangement
Entretien des machines
Contrôle de l'état de la salle

HL, magasinier spécialisé (sous contrat)
Responsable des périodiques (inventaire et exemplarisation, rappel, trains de reliure)
Rangement des salles + des magasins
Prêt
Equipement
Rangement

2 JSD,
Travail de secrétariat et de magasinage

Annexe 2

Signalisation

Signalisation du site de Magenta

La signalétique a fonction d'image pour la bibliothèque, en même temps qu'elle vise essentiellement à fournir au visiteur des points de repère.

Existant :

A l'entrée de l'université (sur le mur du bâtiment abritant le secrétariat et la scolarité) :

Université Française du Pacifique Centre de Nouméa

Aucune information sur le bâtiment principal

Aucune indication sur la direction à prendre pour accéder à la bibliothèque universitaire (au 1^{er} étage)

Sur la porte de la bibliothèque, un panneau **Bibliothèque** et les horaires d'ouverture, mais la porte est souvent maintenue ouverte, les indications sont alors cachées.

Pas de signalisation secondaire. Un panneau mobile indique où se fait le prêt : **prêt**

Pas d'indication de salle de consultation, salle de collections de périodiques etc.

La signalisation tertiaire est en cours sur les étagères.

Propositions

Signalisation extérieure :

«Elle permet l'identification de l'université et l'accès à celle-ci. A ce niveau, la logique mise en œuvre est celle d'une signalisation urbaine, et la bibliothèque oscillera entre le vœu d'une identité marquée et la nécessité d'une intégration dans une signalisation plus générale.»¹

Un panneau (en remplacement du panneau existant) :

¹ CALENGE, Bertrand.- *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques* - Paris, Le Cercle de la Librairie, 1996.- p. 141

Université de la Nouvelle-Calédonie
Site de Magenta

Une signalisation identique pourrait être prévue également sur les grilles ou le portail d'entrée.

Un plan. (sur un panneau, semblable aux plans d'orientation dans les villes). Ce plan permettrait de se repérer aisément dans l'université, tous les bâtiments et services seraient localisés.

A l'entrée du bâtiment principal, flèche la B.U. (direction 1^{er} étage)

Au dessus de la porte d'entrée de la bibliothèque universitaire, indiquer :

Bibliothèque universitaire
Lettres et Sciences humaines

Signalisation d'orientation générale

« Elle permet de repérer les différents espaces des services à l'intérieur de la bibliothèque. Cette signalétique doit articuler des natures de services très différents, selon qu'il s'agit de services liés à l'accueil ou de services liés à la fonction informative de la bibliothèque. »²

Un plan à l'intérieur permettrait de localiser les différents espaces (à noter qu'un dépliant doté d'un plan est donné aux étudiants lors de leur inscription)

Prêt/Retour/Inscriptions

000→899 Généralités, philosophie, religion, sciences sociales, langues, lettres

900→999 Histoire, géographie

Collection de périodiques en libre accès

Bureaux du personnel

Ces indications seraient à reporter dans les salles, soit sur des panneaux posés sur les murs, soit sur des bannières tombant du plafond.

Signalisation documentaire

« Elle s'attache à proposer une topographie du savoir, organisant l'espace en fonction des contenus des documents. »³

La mise en place d'une signalétique intermédiaire ou moyenne serait souhaitable. Elle serait située sur les côtés (ou montants) des rayonnages répartis de part et d'autre d'un couloir central pour la salle 000→899.

La signalétique fine (sur les tablettes des étagères) est en cours et s'inspire de la Dewey. Certaines nominations sont toutefois à revoir (simplifications, adaptations...)

Signalétique intermédiaire ou moyenne (sur les côtés des étagères)

(Des propositions concrètes suivent, pour la signalétique intermédiaire et pour la signalétique fine)

² Ibid. p. 141

³ Ibid. p. 141

Salle des 000-899

Signalétique fine (sur les étagères)

Modifications à apporter, ou indications à rajouter

(Des propositions concrètes suivent, pour la signalétique intermédiaire et pour la signalétique fine)

Dans cette salle, la pertinence d'une signalisation intermédiaire sur les montants peut se poser. En effet, les étagères se présentent face aux usagers. Il est préférable par conséquent de privilégier une signalisation fine sur les étagères, et de rappeler, comme c'est déjà le cas sur de grands bandeaux au-dessus des étagères, les grandes classes de la Dewey.

Signalisation du site de Nouville

Existant :

Aucune mention de : Université de la Nouvelle-Calédonie à l'extérieur.
La mention Bibliothèque figure sur la porte, les horaires d'ouverture sont affichés au mur.

Dans la bibliothèque :

Le plan indiquant où se trouvent les différentes disciplines n'est visible qu'en sortant (il est collé sur la porte)

Le bureau est visible dès l'entrée (++) et ne nécessite pas par conséquent de signalétique particulière.

Une signalisation par bandeaux au-dessus des étagères:

Nouveautés, Périodiques Droit, Périodiques Sciences, Références.

Sur les montants des étagères, en haut : 32 Politique 33 Economie etc., les grandes classes de la CDU.

Le rangement des ouvrages commence à partir du fond de la salle.

Les périodiques sont signalés en entrant à droite.

Propositions :

Signalisation d'orientation générale

Un panneau : Université de la Nouvelle-Calédonie sur le portail à l'entrée du parking et au-dessus de l'entrée principale.

Un plan. (sur un panneau, semblable aux plans d'orientation dans les villes). Ce plan situé dans le hall d'entrée de l'université permettrait de se repérer aisément, tous les bâtiments et services seraient localisés.

Un panneau Bibliothèque universitaire Droit et sciences au dessus de la porte d'entrée de la bibliothèque permettrait d'identifier aisément ce service.

Signalisation documentaire : intermédiaire et fine

Avant tout travail de signalisation, un reclassement des ouvrages à partir de l'entrée de la bibliothèque serait à envisager.

Sachant que la bibliothèque va changer de classification, il est préférable d'attendre une réorganisation définitive des documents avant de mettre en place une signalisation intermédiaire et fine. Toutefois, cette mise en place devra se faire dans les plus brefs délais.

Annexe 3

Classification de la classe 300 à la BU de Nouville

Préambule

Le but d'une classification a toujours été d'une part de faciliter le repérage et l'accès aux documents, et d'autre part de simplifier le rangement. Depuis quelques années une troisième utilisation est en train de se développer : les cotes de libre accès deviennent un outil de gestion des collections.

Dans la volonté de faciliter l'accès des étudiants à l'information, et suivant les recommandations ministérielles de 1988, la bibliothèque de Magenta (lettres et sciences humaines) est passée de la CDU à la Dewey. La bibliothèque de Nouville (Droit et sciences) souhaitait également le faire.

Au cours de mon stage, j'ai été chargée par le directeur de la bibliothèque universitaire de mener une étude afin d'effectuer le passage de la CDU (classification décimale universelle) à la classification Dewey pour la classe des 300.

Suivant l'étude menée par Bertrand Calenge⁴ et d'autres professionnels des bibliothèques, j'ai souhaité proposer la mise en place d'un système de cotes validées. Pourquoi ? La gestion des collections renvoie à la gestion de supports matériels distincts, auxquels il convient de donner un contenu, une signification pour que la collection prenne sa dimension intellectuelle. La cote apparaît dans ce processus comme une rencontre entre le contenu et le contenant des collections. Ses utilisations sont multiples, car la cote est également un moyen d'appropriation des collections par l'utilisateur. La cote peut également servir d'outil bibliométrique pour évaluer l'usage d'un fonds. La mise en place d'un système de cotes validées peut permettre de lutter contre la multiplication des indices, ce qui est le cas en droit à la BU de la Nouvelle-Calédonie.

⁴ CALENGE, Bertrand - Un outil de gestion des collections : les cotes de libre-accès. - Bulletin des bibliothèques de France, Tome 39, n°6, 1994

Un système de cotes validées peut être une aide dans une politique d'acquisition : rééquilibrage des fonds, efforts supplémentaires d'acquisition dans tel ou tel domaine

Un système combinant cotes validées, grille prévisionnelle et suivi des acquisitions (prévenir automatiquement lorsqu'un quota est atteint dans une cote ou lorsqu'une cote n'est jamais utilisée en X mois) nécessite quelques aménagements dans l'organisation du travail. Mais ce système aurait son utilité dans cette BU, car le directeur qui est aussi le conservateur chargé des acquisitions en Droit, est très sollicité par ses activités de directeur et manque de temps pour accomplir ses tâches d'acquéreur. Sa mise en place nécessite de définir une politique documentaire claire et chiffrée (nombre de documents à acquérir dans les différents domaines, suivi et éventuel repositionnement des acquisitions). Il est indispensable également de contrôler l'adéquation des documents aux cotes préalablement validées et de pouvoir autoriser la création de nouvelles cotes en fonction de la politique documentaire. Il serait bon que les enseignants soient associés à ce choix, car l'avenir d'une cote tient beaucoup à la politique d'enseignement et de recherche de l'université.

La classe des 300 :

Fonds : environ 6000 documents

Travail sur deux échantillons :

3-329 en CDU (300-329 en Dewey) : 306 ouvrages pour 112 indices différents en CDU (2/3 livres par indice). Propositions après test de passage en Dewey : 40 indices (7/8 livres par indice)

33-334.7(44) en CDU (330-334 en Dewey) : 212 ouvrages pour 67 indices différents en CDU (3 livres par indice). Propositions après test de passage en Dewey : 24 indices, (8/9 livres par indice).

Choix effectués :

Les indices sont beaucoup trop fins et complexes pour un fonds de cette taille.

Il n'y a pas suffisamment d'ouvrages pour faire apparaître les notations géographiques dans l'indice. L'indexation matière y pourvoit.

Nous pouvons toutefois considérer un cas particulier : les ouvrages traitant du Pacifique en général et de la Nouvelle-Calédonie en particulier. Ils se distinguent physiquement des autres ouvrages par une cote orange, mais il serait intéressant de les distinguer également par un indice spécifique.

Beaucoup d'ouvrages sur les 6000 en libre-accès sont obsolètes. Ceci s'explique par un faible budget d'acquisition qui a perduré pendant de nombreuses années. Depuis 3 ans, la BU essaie de combler son retard et d'augmenter son fonds. Mais avec 22000 ouvrages pour 1500 étudiants, il y a encore du chemin à parcourir. En Droit, économie et gestion, il y a environ 11 livres pour 1 étudiant. Mais après désherbage, combien en restera-t-il ? Toutefois, mieux vaut offrir une documentation réduite mais fraîche et pertinente que des mètres linéaires d'ouvrages périmés.

Propositions de travail :

Désherbage en parallèle d'un travail de recotation

Travail de comparaison entre la CDU et la Dewey (21^e édition abrégée), mais la Dewey est très axée sur le droit américain. La BU de Cergy-Pontoise a adapté la classe 300 de la Dewey. La version sur laquelle j'ai travaillé a été adoptée en 1994 au cours d'une réunion à laquelle participait Annie Bethery, directrice de Mediadix.

Propositions après étude comparée :

300-339 : utilisation de la Dewey (21^e éd. Abrégée)

340-369 : utilisation de la classification de Cergy-Pontoise

Une fois la liste des indices retenus dressée, un mél a été envoyé aux enseignants de Droit afin de la leur soumettre et de solliciter leur avis. Seul le responsable du département a répondu, disant qu'il laissait le champ libre à la bibliothèque...

Annexe 4

Constitution d'un fonds « formation continue »

La BU de Nouvelle-Calédonie souhaite constituer un fonds spécifique afin d'aider les étudiants dans leur recherche d'emploi et les agents en formation continue (agents de l'université et autres)

Méthodologie de la démarche de constitution du fonds

Ne disposant pas dans un premier temps d'Electre, j'ai consulté les livres disponibles sujets (version papier 1997), aux sujets « Formation continue, formation des adultes ». J'ai complété mes résultats avec des documents trouvés dans le catalogue du SU (recherche sujet : formation des adultes, CV, emploi...). Pour vérifier leur disponibilité, j'ai consulté la librairie en ligne Amazon.com.

Avec le cédérom Electre (version Electre 2000), les recherches ont été simplifiées. Recherche Rameau en croisant plusieurs vedettes.

4 grands thèmes se détachent

travail et entreprises

formation continue, tutorat, autoformation

recherche d'emploi, entretiens

administration, concours

Avec cette démarche, certains titres débordent du cadre strict d'un fonds formation pour aborder le monde du travail et de l'entreprise. Mais ces ouvrages m'ont semblé indissociables du reste du fonds. Comment, en effet, commencer à rechercher un emploi sans connaître le monde du travail et de l'entreprise ?

Certains éditeurs (Fist éditions), certaines collections ne sont pas d'un niveau universitaire. J'ai toutefois choisi de les conserver dans la mesure où ce fonds s'adresse aussi bien à des étudiants qu'à des agents de l'université et à toute autre personne désireuse de se former, de passer des concours etc.

Les ouvrages sont classés par ordre alphabétique de titres d'anonyme puis d'auteurs à l'intérieur des rubriques.

Il a été vérifié que la BU ne les possédait pas. Un doute sur le Bottin administratif 2000, Magenta possède l'édition 1999...

Afin d'enrichir ce fonds d'ouvrages, la BU pourrait également acquérir des périodiques.

La recherche dans Myriade s'est avérée fructueuse, mais les revues n'étaient pas disponibles à l'achat sur le catalogue Dawson.

J'ai donc recherché directement dans le catalogue Dawson. 3 revues me semblent particulièrement intéressantes. Elles n'engageraient pas un gros surcroît de travail pour la responsable des périodiques, car il s'agit de deux revues à périodicité trimestrielle et d'une à périodicité annuelle.

L'acquisition de 3 cédéroms compléterait ce fonds (Catalogue OCD). Un cédérom afin de parfaire son niveau d'anglais dans des situations professionnelles, un cédérom pour apprendre à maîtriser les outils bureautiques et de communication et un ensemble de cédéroms pour connaître les entreprises du monde entier. Ce dernier est divisé en 3 zones géographiques : l'Europe, les Etats-Unis et le reste du monde.

Coût

Le montant total des ouvrages s'élève à environ 24000 FRF

L'abonnement aux trois périodiques s'élève à 3388 FRF

Avec l'acquisition des 3 cédéroms, la somme allouée de 30000 FRF serait atteinte et dépassée (7210 FRF les deux premiers cédéroms).

